

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 15389 Numéro SIREN : 443 765 078 Nom ou dénomination : A.G.R.I. Assistance Gestion et Réalisation Immobilières

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2021 sous le numéro de dépôt 17807



2101783101



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.G.R.I. Assistance Gestion et
Réalisation Immobilières

Numéro RCS : 443 765 078
Numéro Gestion : 2002B15389

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 139 R DE LA TOUR
75116 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R017807 (2021 17831)

Date du Dépôt : 08/02/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 15/12/2020

Décision 1 : Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

fait à Paris, le 8 février 2021

02B 15-389

AGRI
S.A.S.U. au capital de 15 000,00 Euros
Siège social : 139 RUE DE LA TOUR
75116 PARIS
R.C.S : 443 765 078 - RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 15 décembre,

PF 15-12-20 FK

*Copie
Dûment certifiée conforme à
l'original par le représentant légal
Paris le 02/02/2021*
Vevelin

La société ASV & CO, société par action simplifiée au capital de 238.000 euros, dont le siège social est situé 6 boulevard Flandrin 750016 PARIS, immatriculée sous le numéro 822 003 471 RCS Paris, représentée par son Président Monsieur Abraham VEKILIAN, propriétaire de la totalité des 1.000 actions de 15 euros chacune composant le capital social de la société A.G.R.I., Associé unique de ladite société,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Abraham VEKILIAN, préside la séance en qualité de Président

Greffier du Tribunal
de commerce de Paris
Act
08 FEV. 2021

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- *Départ des commissaires aux comptes,*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale prend acte du départ du commissaires aux comptes :

- la société IGREC, Commissaire aux comptes titulaire,

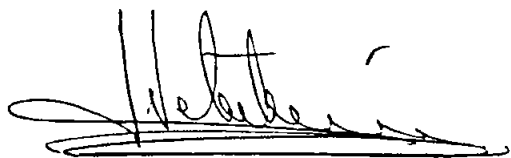
L'Assemblée Générale, constatant que la Société n'est pas tenue d'être dotée de Commissaires aux Comptes et que les seuils réglementaires imposant leur désignation ne sont pas atteints, décide de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Monsieur Abraham VEKILIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abraham Vekilian', with a long horizontal flourish underneath.